PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction Départementale**
**des Territoires**
**et de la Mer**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 26 SEP. 2025

**Affaire suivie par** : Julien Salandre
**Tél.** : 02 90 02 31 67
**Courriel** : julien.salandre@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Le directeur**
à
**Monsieur le Maire**
**Commune de Noyal-sous-Bazouges**
11 rue de la Cordonnerie
35560 Noyal-sous-Bazouges

**Objet. : Installation d'un ouvrage de franchissement de cours d'eau au lieu-dit La Bouguelière sur la commune de Noyal-sous-Bazouges**
**Déclaration Loi sur l'eau – Courrier de fin d'instruction**

**Réf. :** DIOTA-250808-153700-044-019 / AIOT n° 0100297682

Monsieur le Maire,

Le 8 août 2025, vous m'avez transmis par voie dématérialisée un formulaire de déclaration simplifié « Loi sur l'eau » relatif à l'installation d'un ouvrage de franchissement d'un cours d'eau au lieu-dit « La Bouguelière » sur la commune de Noyal-sous-Bazouges. L'ouvrage mesurera 9 mètres linéaires au maximum. Son radier sera enterré d'environ 30 cm sous le lit du cours d'eau et un substrat équivalent à celui du cours d'eau sera reconstitué à l'intérieur.

L'instruction de votre déclaration me conduit à considérer votre dossier comme complet et régulier en l'état. Aussi, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément à la réglementation, une copie du récépissé de déclaration devra être affichée en mairie de Noyal-sous-Bazouges et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois. Une copie en sera également transmise à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon pour information et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous informe que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier, sous réserve de la mise en œuvre de toute disposition nécessaire pour limiter le départ de matières en suspension lors des travaux, telle que l'installation de filtres. Par ailleurs, le cours d'eau étant classé en 1ère catégorie piscicole, je vous informe que les travaux devront être réalisés hors de la période allant du 1er novembre au 31 mars.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :
- OFB SD35
- CLE du SAGE Couesnon
- Syndicat du Couesnon Aval

Le Chef du Pôle Police de l'Eau,

Johan ADAM